

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **2 décembre 2019, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

123, chemin de Saint-Edgar

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 3.4.5.1:

Accepter que l'enseigne sur poteau à être installée soit située à 1 mètre de la ligne de rue plutôt que 2 mètres, tel que prescrit.

Donné à New Richmond
Ce 14^e jour de novembre 2019

Céline LeBlanc
Greffière